

Ordonnance
 Des generaux Des Monnoyes
 avec M^{rs} gardes de la monnoye des t^{rs} quantitez
 Par mandement de Sa Majesté le Roy

Le 27. ^{es} feu. 1359.
 Par vertu des lettres de nostre très
 redouté seigneur le Regent le d. Roy nous
 avons envoyées, nous vous mandons
 que ces lettres veües vous clouez les
 boîtes de la d. Monnoye et faire de
 nouvelles boîtes et nouveaux papiers de

qu'ils soient bien blanchis et bien
monnoyez et nous enuoyez par feu et
certain message les boetes de la Ditté
Monnoye et le d. juu^{re}. Scellé de noir
Je vous en uous vefermer par ce message
tout le dit et la d. Monnoye et payez
et faites payer aux ouuriers pour
Chacun marc d'ouure de ce p^{re} ouuure
4^e Oz. et aux monnoyers pour liure de
blancs deniers 3^e 4^e Oz. escrire a Paris en
la Chambre des Monnoyes le 27. jour
de Feurier 1359.